

## COMMUNE DE SAINT-PONT

### SESSION ORDINAIRE DU 29 août 2016

Convocations en date du 22 août 2016

\*\*\*\*\*

**Présents :** Mme Agnès CHAPUIS, Mme Marie-Ange LAPRUGNE, M. Christophe DILON, M. Raymond MOULIN, M. Roland ARBOUSSET, Mme Caroline BARDOT, Mme Maria BARTOLOMEU, M. Patrick DUFOUR.

**Pouvoir :** M. André BONNELYE à M. Raymond MOULIN, Mme Nelly VERGNE à Mme Agnès CHAPUIS

**Absente excusée :** M. Thierry SPAGNOLO, Jacky RAMBEAUD, Mme Marie-Claude QUESADA.

**Absents :** M. Nicolas AUROUX, Mme Christine MATHIAS.

**Secrétaire de séance :** M. Christophe DILON.

#### 1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### *Affaires Financières*

#### 2. Décision Modificative n°2 :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier les crédits alloués à l'achat du tracteur en section d'investissement. En effet, il convient de comptabiliser la reprise de l'ancien tracteur pour 19 000 € en recettes, ce qui permet d'augmenter les crédits de dépenses au compte 21571 « matériel roulant » pour l'achat du nouveau tracteur.

| INVESTISSEMENT                         |                  |   |                  |
|--|------------------|---|------------------|
| Dépenses                               |                  | Recettes  |                  |
| Article (Chap.) –<br>Opération         | Montant          | Article (Chap.) - Opération                             | Montant          |
| 21571 (21) – 212 : Matériel<br>Roulant | 19 000.00        | 024 (024) : Produits de<br>cessions des immobilisations | 19 000.00        |
|  | <b>19 000.00</b> |   | <b>19 000.00</b> |

Votée à l'unanimité. **Délibération n° 01-2016 08 29/7.1.**

#### 3. Terrain A 854 : Prix du m<sup>2</sup> :

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°04-2016 06 27/3.6 portant sur le prix du m<sup>2</sup> des terrains en vente Rue du Château et Route de Broût-Vernet.

Après renseignements pris auprès de Maître Solène MOULIER, notaire, et de M. le Percepteur, il s'avère qu'il faut appliquer la TVA, ce n'est pas exonéré. Elle est applicable à la marge. La marge correspond à la différence entre le prix de vente et le prix d'achat. Il convient donc de prendre une délibération « annule et remplace » la délibération pré citée, en inscrivant la mention : prix du m<sup>2</sup> : 21 € HT le m<sup>2</sup> + TVA applicable à la marge. Il est précisé qu'il n'est pas conseillé d'inscrire sur la délibération le prix TTC du m<sup>2</sup> étant donné que le taux de TVA est susceptible d'évoluer. Actuellement, le montant du m<sup>2</sup> serait de 21 € + 3.16€ soit 24.16 € TTC.

De plus, après discussion, le Conseil Municipal décide la stipulation dans chaque acte de vente d'une interdiction de division pendant une durée de 15 ans à partir du jour de la vente et précise que les futures ventes auront lieu en l'étude de Maître Solène MOULIER, notaire à Vendat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 21 € HT le prix du m<sup>2</sup> plus la TVA applicable à la marge pour la vente de ces terrain, décide de stipuler dans chaque acte de vente une interdiction de division pendant une durée de 15 ans à partir du jour de la vente, décide que les futures ventes auront lieu en l'étude de Maître Solène MOULIER, notaire à Vendat et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. **Délibération n° 02-2016 08 29/3.6.**

Pour information, une brochure d'information est en cours de rédaction à destination des personnes intéressés par un éventuel achat.

Mme Marie-Ange LAPRUGNE informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu cet été un potentiel acquéreur pour le terrain C.

#### **4. Terrain A 854 : panneau de vente :**

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place un panneau publicitaire indiquant la vente des terrains, assez grand, sur le bord du terrain, indiquant « TERRAINS A VENDRE – RENSEIGNEMENTS EN MAIRIE AU 04 70 90 52 02 » avec le plan de bornage. Deux entreprises ont été consultées, pour un panneau de 2 X 3m :

- JC DESIGN à Avermes pour 426 € HT soit 511.20 € TTC
- COPIE EXPRESS à Vichy pour 290 € HT soit 348 € TTC.

Mme le Maire propose de retenir le devis de COPIE EXPRESS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de COPIE EXPRESS pour 290 € HT soit 348 € TTC. **Délibération n° 03-2016 08 29/3.6.**

#### **5. Balayage des chaussées :**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que deux devis ont été demandé pour la prestation du balayage des chaussées, pour une matinée (4h00) :

- UTT de l'Allier : 119.63 € HT/h soit 478.52 € HT soit 574.22 € TTC
- ANS à Pont du Château : 106.25 € HT/h soit 425€ HT (+ 70 € HT de transfert) soit 551.50 € TTC.

Mme le Maire propose de retenir l'entreprise ANS. Celle-ci pourra intervenir la même journée sur une commune voisine, ce qui permettra de partager les frais de transfert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise ANS pour effectuer le balayage des chaussées pour une prestation TTC de 551.50 €. **Délibération n°04-2016 08 29/1.4.**

Le Conseil Municipal précise que cette prestation est un test, pour savoir s'il convient de prendre une entreprise pour cet entretien ou acquérir un système de balayeuse à l'avenir.

### *Affaires Générales*

#### **6. Communauté de Communes du Bassin de Gannat : validation du principe de l'instauration du régime de fiscalité professionnelle unique FPU :**

Le Conseil Communautaire a approuvé le 5 juillet 2016 l'instauration du régime de fiscalité professionnelle unique FPU sur l'ensemble du territoire intercommunal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le taux de la CFE applicable en 2017 sera donc de 31.28 % avec une période de lissage des taux sur 5 ans.

Les communes membres doivent valider cette décision par délibération. Etant donné que la Commune de Saint-Pont souhaite rejoindre la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier, il est préférable de voter contre ou de s'abstenir, comme fait précédemment pour l'avis de la commune sur le futur EPCI suite à la fusion et sa gouvernance.

Le Conseil Municipal, à 10 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION et 0 VOIX POUR, prend acte du principe d'instauration du régime de fiscalité professionnelle unique FPU sur l'ensemble du territoire intercommunal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et se prononce contre la base d'un taux fixe de CFE de 31.28 % avec lissage des taux sur une période de 5 ans. **Délibération n°05-2016 08 29/5.7.**

#### **Rattachement de la délibération au Conseil Municipal du 29 août 2016 :**

Suite à l'appel de la sous-préfecture concernant la délibération 10-2016 06 27/5.7 du 27/06/2016 portant sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et la gouvernance du futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu de la fusion des Communautés de Communes en Pays Saint-Pourcinois, du Bassin de Gannat, et de Sioule Colettes et Bouble, il convient de prendre une délibération « annule et remplace » avec une formulation plus claire de la décision, comme Mme Marie-Ange LAPRUGNE l'avait souligné lors de cette séance du mois de juin.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 0 voix pour, 10 contre, 0 abstentions, décide de se prononcer contre la répartition de droit commun et donc contre la gouvernance telle qu'indiquée dans le tableau. **Délibération n°06-2016 08 29/5.7.**

#### **7. Organisation du repas des aînés et du marché de Noël :**

Le CCAS ayant été dissous, il revient à la Commune de reprendre l'organisation du repas des aînés et des festivités de fin d'année. Pour mémoire, Mmes Caroline BARDOT, Marie-Ange LAPRUGNE et Nelly VERGNE faisaient parties du CCAS. Mme le Maire a contacté les anciens membres du conseil d'administration du CCAS pour savoir s'ils sont intéressés pour continuer l'organisation du repas des aînés. M. Robert BAILLON, Mme Aimée MOULIN et Mme Jocelyne ZANELLO sont tous d'accord pour participer, Mme Josette LAPRUGNE doit confirmer sa participation. Le repas aura lieu le 2<sup>ème</sup> samedi de décembre soit le 10 décembre 2016. La commission communale « relations extérieures » devra se réunir pour l'organisation, les membres du CCAS seront conviés aux réunions.

Concernant le marché de Noël, Mme le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils sont intéressés par l'organisation de ce marché, en soutien à la coopérative scolaire, qui aura lieu le vendredi 16 décembre. Cette organisation demande du temps et du travail. La réflexion est lancée, les élus feront le point lors de la prochaine commission communale « relations extérieures ».

### ***Projets / travaux / Investissement***

#### **8. Rénovation de la salle polyvalente : commencement des travaux :**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de rénovation commencent le jeudi 1<sup>er</sup> septembre. L'agent technique aura besoin d'aide pour vider les tables et chaises et les autres matériels qui pourraient gêner les travaux, dès 8h00 le jeudi.

De plus, les grandes bouteilles de gaz ne seront plus utilisées. Il y a 2 bouteilles pleines et 2 entamées. La recharge coûte 85.50 €. L'agent technique a pris attache avec l'Entreprise TULON pour leur reprise. Ce qui n'est pas possible, ou bien à titre gratuit. Mme le Maire demande si quelqu'un connaît une personne susceptible d'être intéressé par ces bouteilles. Et si tel est le cas, elle propose de donner ces bouteilles en échange d'un don à l'association de leur choix.

Les réunions de chantier auront lieu tous les lundis à 18h00 pendant la durée des travaux. La réception est prévue le 2 novembre 2016. La première réunion aura lieu le lundi 12 septembre 2016.

Pour information, le local où est entreposé le matériel du Club de Tennis a été cambriolé cet été. L'encadrement fracturé de la porte a été réparé. Cependant il conviendrait de rajouter des verrous pour sécuriser d'avantage le local. Notre assurance prend en charge les dégâts matériels.

#### **9. Voirie 2016/2017 : commencement des travaux :**

Les travaux de voirie de la route de Fourrange ont commencé ce jour. Ils devraient se terminer demain soir, la route sera ré ouverte dès mercredi matin. M. DAUPHANT, conducteur des travaux de l'entreprise Eiffage, nous a indiqué que la route sera d'une certaine fragilité pendant l'hiver et ce jusqu'au printemps. Les manœuvres sur la route par des engins, tracteurs et camions sont fortement déconseillées.

### **5. INFORMATIONS DIVERSES :**

- Candidature pour le 2<sup>ème</sup> local au n°12 Route de Broût-Vernet : Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une candidature d'un naturopathe-iridologue qui est à la recherche pour l'année prochaine d'un local pour monter son cabinet. Affaire à suivre.
- Sècheresse 2015 : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que 10 habitants de Saint-Pont ont déclaré avoir subi des dégâts suite à la sécheresse de 2015 sur leur habitation. Aussi, la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été lancée auprès des services de l'Etat. Le traitement de la demande de reconnaissance peut être long.
- Changement des crosses d'éclairage public par le SDE 03 : Les travaux ont commencé le 22 juillet dernier, et sont désormais terminés. L'éclairage est de bien meilleure qualité. M. ARBOUSSET signale qu'il conviendrait de décaler le poteau d'éclairage public de l'angle de la Rue des Rases et de la Rue de la Forêt pour une meilleure vision de ce carrefour.

- Bons d'achats pour le concours du labour : Comme tous les ans, la Commune a été sollicitée par les jeunes agriculteurs du canton d'Escurolles pour apporter un soutien lors du concours du labour. Comme chaque année, la Commune offre un bon d'achat. Mme le Maire propose un bon d'achat de 50 € de chez FIBA Quincaillerie. Pour l'exposition des animaux à Gannat en Foire, elle propose également un bon d'achat de 50 € mais de chez *Les Jardins des Bords de Sioule* à Jenzat, comme lot au lauréat exposant. Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour ces deux bons d'achats.
- Coupures électriques Rue des Rases : Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier d'un habitant de la rue des Rases signalant des coupures d'électricité répétitives et importantes. Il serait judicieux que chacun des élus interroge ses connaissances habitants rue des Rases pour savoir s'ils ont aussi ces désagréments, et de les inviter, si c'est le cas, à le déclarer en mairie par simple courrier, afin de pouvoir interpeller ERDF.
- Bulletin Municipal 2016 : il convient de définir une date pour la prochaine commission communale « relations extérieures » : après discussion, le samedi 24 septembre à 9h00 est retenu.

## 6. QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.